



Départ en retraite avec arrêt en accident de travail

Par **auffrais**, le **17/04/2015** à **09:50**

bonjour
je suis en arrêt accident du travail depuis le 17 septembre 2014 et départ en retraite le 31 juillet 2015
dossier accepté par la carsat pour carrière longue
question : il me reste 12 jours de congé 2014 et et reste ceux de 2015 en cours , par contre reprise du travail prévu pour le 14 juin 2015
est ce les congés 2014 , je les conserve et ceux de 2015 jusqu'au 14 juin 2015
merci de votre réponse

Par **moisse**, le **17/04/2015** à **09:53**

Bonjour,
Vous ne perdez aucun droit à congés payés.
Par contre, compte tenu de la nature de l'arrêt, vous avez obligation avant la reprise d'effectuer une pré-visite de médecine du travail (2/3 semaines avant consolidation) et une visite de reprise le jour éponyme.